

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE SAINT-POIX

-=-=-=-

Séance du 22 février 2024

-=-=-=-

Nombre de membres en exercice :	10	Date de la convocation :	16 février 2024
Nombre de membres présents :	7	Date de l'affichage :	16 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux février, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la Présidence de M. BEUCHER Clément, Maire.

Etaient présents : M. BEUCHER Clément, Maire, M. GÉGU Christel, Adjoint, Mme RAUX Bernadette, M. LEMERCIER Jérôme, M. CHALUMEAU Miguel, M. BATARD Franck et M. GARNIER Jérôme

Absents excusés : M. HERIVEAU Ludovic, Mme BASTARD Virginie et M. LOINSARD Loïc

Secrétaire de séance : Mme RAUX Bernadette

FINANCES

❖ **Commission de Finances**

⇒ **Rencontre du Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL)**

M. le Maire présente de façon synthétique le budget primitif de la Commune tel qu'il ressort de la réunion du 19 février où chaque poste de dépenses et recettes a été affiné (à la hausse pour les dépenses et à la baisse pour les recettes), avec une marge de manœuvre de 25% à 30% sur le réalisé 2023 :

➤ **Section de fonctionnement**

- parmi les charges à caractère général ayant considérablement augmenté, on retrouve l'entretien des bâtiments publics avec les nombreuses interventions à la salle (parquet, aérotherme, moteur de l'écran) et les frais de maintenance liés à l'entretien des poteaux incendie 2020 et 2023 ainsi que le remplacement des équipements de sécurité : blocs de secours

- **Salle des fêtes** :

↳ Dans le cadre du litige opposant la Commune à la SARL LA PARQUETERIE relatif à l'entretien du parquet de la salle des fêtes, M. Christel GÉGU, Adjoint, précise qu'à la suite de la réunion avec le cabinet d'expertise SARETEC PJ OUEST (agence de Laval) du 31 janvier 2024, la PARQUETERIE a effectué un test de nettoyage intensif à la monobrosse sur le côté de la scène. La société a posé deux couches de métallisant, le test est plutôt satisfaisant. M. GÉGU rappelle que le coût d'entretien du parquet dans son intégralité s'élève à plus de 1 800 € TTC pour une durée d'efficacité de 3 ans selon l'occupation de la salle des fêtes. Il faut attendre le retour de l'expert avant d'envisager un nettoyage à la monobrosse. A l'avenir, il faudra peut-être prendre en compte le coût du nettoyage du parquet dans la fixation des tarifs de location.

↳ En ce qui concerne le moteur de l'écran, le devis de l'entreprise SETIN s'élève à 302.27 € TTC (moteur et émetteur).

↳ Le moteur du ventilateur sera remplacé par la société DEP pour un coût total de 600.04 € TTC.

- une augmentation de 10% a été prévue pour les charges de personnel et une diminution des indemnités de fonction des élus (1 seul adjoint en 2024)
- les intérêts d'emprunt s'élèvent à 7500 €, quelques prêts se terminent en 2027
- les amortissements 2024 ont été recalculés par le CDL et s'élèvent à 18 596.14 €
- la somme de 94 953.86 € sera virée en recettes à la section d'investissement
- l'excédent de fonctionnement 2023 de 139 264.20 € est reporté en quasi-totalité en fonctionnement à l'exception de 15 000 € en réserve d'investissement
- les bases de taxes foncières sont réévaluées de 3%
- les droits de mutation à titre onéreux sont quant à eux divisés par 2
- les dotations 2024 (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale...) ne sont pas connues à ce jour, le montant de chacune a été minoré par rapport au réalisé 2023
- le montant prévisionnel des revenus des immeubles (logements locatifs et locations de salles) a été fixé dans les mêmes proportions que 2023

➤ Section d'investissement

- salle des fêtes : achat de 10 tables rectangulaires supplémentaires, 5 mange-debout, de vaisselle (verres) et bacs de rangement = 3 000 €
- voirie-divers : bosquet route de Laubrières = 1 000 €, chantier reporté en novembre ou décembre
- illuminations = 1 000 €, illumination à la demande du beffroi et des vitraux de l'église
- travaux bâtiments communaux : fenêtres/mairie, rampe PMR/école et logements = 10500 €
- achat de matériels divers : rayonnage, drapeau, jeux à la Loge, signalétique = 8 873.60 €
- cimetière : cavurnes et travaux d'agrandissement = 15 088 €
- aménagement des entrées de bourg = 7 000 €.

↳ **N° 2024/04 - Aménagement des entrées de bourg : validation du devis CREPEAU**

M. le Maire précise que le devis DM240074 du 8 février 2024 des Etablissements CREPEAU (Villiers-Charlemagne) concerne les entrées du village par les routes de Montjean, de Laubrières et de Méral. Il rappelle que la pose des balises est effectuée par les services du Département. M. le Maire présente le devis qui s'élève à 4 940.60 € HT soit 5 928.72 € TTC :

- Côté Montjean : création d'1 écluse, marquage de 34 ml de peinture routière blanche, fourniture de 12 balises (plots) J 11, de 2 panneaux de police et mise en œuvre de 35 m² de résine gravillonnée
- Côté Laubrières : création de 2 écluses + 1 côté soit la fourniture de 30 balises, 170 ml de peinture routière, 4 panneaux de police et la mise en œuvre de 35 m² de résine gravillonnée
- Côté Méral : 195 ml de peinture routière blanche pour le marquage d'une bande de 15 cm discontinue et la mise en œuvre de 35 m² de résine gravillonnée
- Axe principal (Cuillé) : mise en œuvre de 35 m² de résine gravillonnée axiale et de part et d'autre du passage-piétons et le marquage (82 m²) en peinture routière axiale et de part et d'autre du passage-piétons

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
VALIDE le devis des Etablissements CREPEAU pour un montant de 5 928.72 € TTC.

- travaux de réhabilitation de l'église = 64 063.25 €
- réserve foncière : achat d'une bande de terre - chemin Loge/Corps de Garde = 3 500 €
- révision carte communale = 5 000 €
- aménagement de la Forge = 0 €
- commerce multiservices : mobilier = 5 000 €
- capital des emprunts = 35 000 €
- fonds de concours sur réseaux d'eaux pluviales (CCPC) = 9 800 €
- excédent d'investissement 2023 pour 27 669.69 € repris en totalité
- affectation en réserve = 15 000 €
- FCTVA (sur dépenses 2021) = 8 205.82 €
- subventions d'investissement = 50 995.83 € (dont 2 000 € pour DETR 2024)
- avance photovoltaïque = 3 530 €
- amortissements = 18 596.14 €

Les crédits seront réajustés en fonction des dotations à percevoir.
La section d'investissement sera votée en suréquilibre, des ajustements restent possibles.

❖ **N° 2024/05 - Vote des subventions 2024 aux associations communales et autres**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VOTE les subventions 2024 aux associations comme suit :

Associations	2023 pour mémoire	2024
Football : Association Cuillé/St-Poix	1 350.00 €	1 350.00 €
Club de la Joie	300.00 €	300.00 €
Anciens Combattants et A.F.N.	120.00 €	120.00 €
Culture et Patrimoine au Présent	700.00 €	700.00 €
Comité des Fêtes de l'Entente Paternaise	500.00 €	500.00 €
AMAC : festival des Mouillotins	1 500.00 €	1 500.00 €
Secours catholique	150.00 €	150.00 €
SPA / Fourrière départementale de la Mayenne (2024 : 0.40 € x 401 hab)	164.80 €	160.40 €
POLLENIZ - FDGDON : Fédération Départementale des Groupements de Défense c/ organismes nuisibles	67.70 €	67.70 €
C.A.U.E : Conseil d'architecture et d'urbanisme	50.00 €	50.00 €
Comité des fêtes de Laubrières / AFM - Téléthon	50.00 €	50.00 €
Fondation du Patrimoine : adhésion en 2022	55.00 €	55.00 €
Fédération Française de Randonnée	40.00 €	40.00 €
GIDON : Groupement Intercommunal de Défense contre les Organismes Nuisibles (Méral, Laubrières, Gastines et Saint-Poix)		100.00 €
TOTAL / Subventions votées	5 047.50 €	5 143.10 €

❖ **N° 2024/06 - Amortissements en M57 : dérogation au prorata temporis au 1^{er} janvier 2024**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE DE DÉROGER à l'amortissement au *prorata temporis* pour les nouvelles immobilisations mises en service et pour les subventions d'équipement versées, le montant des amortissements n'étant habituellement pas significatif pour la production de l'information comptable annuelle.

URBANISME

❖ **Révision de la carte communale**

La réunion avec M. Christian QUINTON, commissaire-enquêteur a eu lieu le 6 février dernier. L'enquête publique débutera le lundi 4 mars pour se terminer le lundi 8 avril 2024. Les permanences du commissaire-enquêteur sont prévues ces deux jours-là de 9h à 12h. Les avis d'enquête publique ont été publiés dans 2 journaux d'annonces légales (Ouest France et Haut Anjou) et affichés en mairie, aux entrées de bourg et dans les lieux concernés par la révision de la carte (la Forge et rue du Cormier notamment).

Dès le 4 mars, le dossier sera consultable en mairie et sur le site Internet. Chacun pourra déposer ses remarques sur le registre mis à disposition ou rencontrer le commissaire-enquêteur.

RÉNOVATION DE L'ÉGLISE

M. le Maire précise que les travaux ont débuté le mercredi 7 février avec le démontage des battants de cloches, des moteurs de volées et tintements puis se sont poursuivis par la descente des trois cloches. Ces dernières ont été exposées au public dès le vendredi 16 février : un point rencontre entre artisans, élus, école et presse locale a été organisé.

Les travaux ont repris avec le démontage et le remplacement des 4 poutres d'assise, le remontage et la repose des 3 cloches, la pose des battants des cloches, du coffret électrique, de l'horloge. Les essais et réglages auront lieu demain.

Un grand nettoyage devra être entrepris la semaine prochaine pour la réouverture de l'édifice au public.

COMMERCE MULTISERVICES

M. le Maire précise que l'agent technique a procédé au nettoyage extérieur du site et qu'une entreprise de nettoyage mandatée par la Communauté de Communes du Pays de Craon a effectué l'entretien intérieur du commerce.

VIE ASSOCIATIVE

❖ Comité des Fêtes

L'Assemblée générale aura lieu le 15 mars 2024 à 20h à la bibliothèque.

❖ A.P.E.L.

Les représentations théâtrales se dérouleront à la salle des fêtes les 16, 17, 22, 23, 24 mars et 5, 6 avril 2024.

❖ Journée de la Saint Paterne 2024

⇒ Organisation

M. Christel GÉGU présente le compte rendu de la réunion du 1^{er} février 2024 :

- présentation de l'affiche « la St Paterne à l'heure des J.O. »

- au programme :

* 9h45 tournoi intergénérationnel multisports par équipe de 3 à 5 joueurs,

* 12h30 repas ponctué d'animations en lien avec les jeux olympiques

Apéritif, filet mignon, salade, fromage, dessert, café et vins compris

* bulletin d'inscription à compléter avant le 6 avril 2024

- distribution des flyers par les élus le 2 mars

⇒ N° 2024/07 - Participation financière de chaque convive au repas

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE le montant de la participation financière de chaque convive au repas de la journée de la St Paterne du 14 avril 2024 comme suit :

- 14 € : Adolescents (à partir de 13 ans) et Adultes

- 7 € : Enfants (jusqu'à 12 ans révolus)

❖ AMAC

Pour le Festival des Mouillotins les besoins en logistique se résument en l'occupation de la salle des fêtes du 13 au 29 mai 2024 et de l'atelier municipal dès le 15 mai pour le stockage du matériel.

❖ Label « Terre de Jeux 2024 »

Mme Bernadette RAUX, Conseillère municipale, référente du label « Terre de Jeux 2024 » reprend l'ordre du jour de la réunion qui se tenait à Cosmes le 21 février 2024. Elle précise que l'école et le Club de football participeront aux animations (Flamme et Jeux du pays de Craon).

38 drapeaux seront confectionnés par la société IN (Azé) pour un montant total de 4 446 € TTC soit 117 € TTC.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON (CCPC)

⇒ Campagne de dératisation

Elle a commencé le 13 février pour prendre fin le 28 février. Le prestataire est la société FARAGO. L'agent de la Communauté de Communes qui accompagne le prestataire sera amené à accéder aux tampons de voirie, eaux usées et eaux pluviales, ainsi qu'aux sites de traitement des eaux usées.

⇒ Comptes-rendus des Conseils communautaires des 29 janvier et 19 février 2024

M. le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire des comptes-rendus.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ Village d'avenir

M. le Maire présente le compte rendu de la réunion du 31 janvier 2024. La Commune pourra bénéficier d'une aide en ingénierie pour le montage du projet de la Forge pendant 18 mois.

➤ Gendarmerie : statistiques des interventions en 2023

M. le Maire présente le tableau des statistiques :

- Sécurité routière : 2 fois moins d'infractions par rapport à 2022, 4 infractions stupéfiants-alcool, 353 heures de sécurité routière
- Interventions : 13 interventions en 2023 contre 30 en 2022, dont 1 pour accident de circulation routière et 1 pour tapage
- Délinquance : 3 atteintes aux biens (comme en 2022)
- Prévention : 14 heures/gendarme (contre 48 en 2022)
- Présence : 628 h/ gendarme (contre 732 en 2022)

➤ SDIS : statistiques opérationnelles 2023

M. le Maire présente le tableau de l'activité opérationnelle :

- Catégorie : 82% des interventions sont du secours à la personne (14 sur St-Poix), 1 accident de la circulation et 1 incendie
- Synthèse de l'activité : le nombre de sorties d'engins a diminué de moitié mais le nombre de victimes est passé de 11 à 13 (1 personne décédée)
- Evolution : une intervention de plus chaque année, depuis 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H27.